

**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU 04 MAI 2020**

L'an deux mille VINGT, le 04 mai à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie d'Eterville sous la présidence de M. SAINT Thierry, le Maire.

Présents : Messieurs : BAUMGARTEN Christophe, LEBREUILLY Stéphan, SAINT Thierry, TOSCAN Jean

Mesdames : DOINARD Marianne, DONGRADI Caroline, JOLIVEL Sylvie, JOUANNEAU Florence, PERNOIT Sylvie, SCHIER Magali,

Secrétaire de séance : Monsieur LEBREUILLY Stéphan a été désigné secrétaire de séance

Nombre de conseillers :	
En exercice :	10
Présents :	10
Votants :	10
Date de convocation : 30 avril 2020	
Date d'affichage : 01 mai 2020	

Approbation du procès-verbal du 18 février 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 18 février 2020. Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents au conseil du 18 février 2020.

✓ Délibération n° 10-2020 : Création de 3 emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activités lié au COVID 19

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer 3 emplois non permanents à temps non complet d'adjoint technique en raison de la réouverture des écoles maternelles et élémentaires, fermées suite à au coronavirus Covid-19, afin d'être en mesure de mettre en place le « Protocole Sanitaire » réalisé par le ministère de l'éducation nationale,

Le Maire propose la création de trois emplois non permanents à temps non complet d'adjoint technique à raison de 17h30 hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

De créer trois emplois non permanents à temps non complet d'adjoint technique à raison de 17h30 hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53

‣ **Adopté à l'unanimité :**

- pour : 10
- contre : 00
- abstention : 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h19

BAUMGARTEN Christophe		LEBREUILLY Stephan	
DONGRADI Caroline		PERNOIT Sylvie	
DOINARD Marianne		SCHIER Magali	
JOLIVEL Sylvie		TOSCAN Jean	
JOUANNEAU Florence			

Certificat d'affichage

A la porte de la mairie :

- **Affiché le :**
- **Retiré le :**

Fait à ETERVILLE, le 05 mai 2020

Le Maire

Thierry SAINT

